

ACANTHE, EN CHEMIN VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE MONDIALE



acanthe
déjà demain

OBJECTIF RÉDUCTION CARBONE

Dans un contexte d'urgence climatique et de nécessaire sobriété énergétique, chacun doit, dans ses façons de vivre, de se déplacer, de consommer, prendre sa part pour protéger et respecter l'environnement et limiter l'impact du réchauffement climatique.

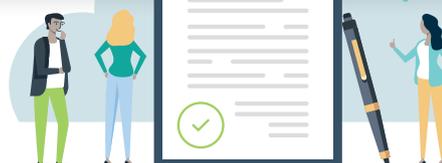
- Le secteur du bâtiment, qui représente actuellement **38 % des émissions de gaz à effet de serre** à l'échelle mondiale, a un rôle clé à jouer. Toute l'industrie du bâtiment est concernée et du fabricant de matériaux à la distribution, **chacun doit s'engager pour atteindre la neutralité carbone**.
- Constructeur et aménageur, présent sur tout le Grand Ouest, **Acanthe** accompagne depuis plus de 20 ans l'évolution des territoires et n'a pas attendu les derniers rapports alarmants pour relever le défi.
- Acanthe a opté pour une nouvelle approche de l'habitat, avec une ambition claire : **être un aménageur éco-responsable**. De la conception à la réalisation, par ses choix d'aménagement, à travers ses constructions et ses efforts de contribution à la neutralité carbone, aux côtés des élus, de ses partenaires et de ses clients, **Acanthe est engagé sur la voie de la décarbonation**.



Afin d'accompagner son ambition, Acanthe a réalisé une étude sur l'impact carbone de la création de quartiers, en se fondant sur une opération déjà réalisée.

Objectif : identifier les axes d'amélioration pour réduire ses émissions et mieux orienter ses efforts de sobriété lors de ses chantiers de construction.

Le contenu synthétisé de cette étude vous est présenté ici. Et l'étude complète est aussi disponible sur demande.

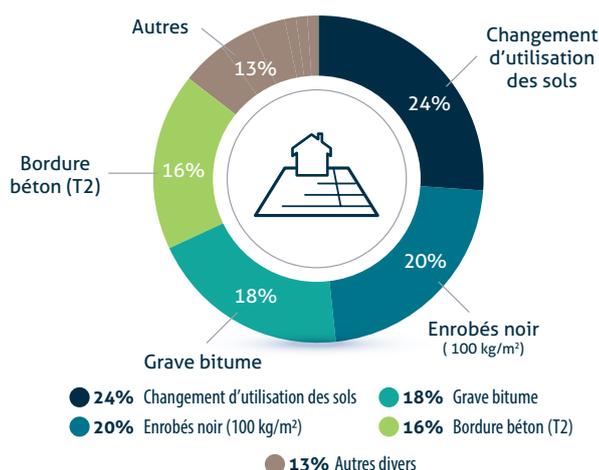


REPENSER LES AMÉNAGEMENTS POUR LIMITER LES ÉMISSIONS DE CO₂

Acanthe a adopté l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) pour tous ses travaux de conception et réalisation. Cette approche permet d'identifier, d'évaluer et de prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux d'une opération.

Terrassement et voirie, assainissement, réseaux souples, espaces verts : **les aménagements VRD (Voirie et Réseaux Divers) représentent 9 % de l'impact carbone global d'une opération immobilière.** À eux seuls, le terrassement et la voirie constituent les trois-quarts des émissions totales de l'opération VRD, dont 24 % pour l'opération de changement d'utilisation des sols (CUS).

TERRASSEMENT ET VOIRIE Répartition de l'impact carbone



CHOISIR LES BONS MATÉRIAUX

Le type de revêtement et la quantité de matériaux utilisés sont aussi des éléments majeurs : bitume et terrassements lourds, fréquemment utilisés, sont une source importante d'émissions de CO₂.

Toutes les solutions permettant l'utilisation de matériaux moins polluants comme les enrobés à liant végétal et d'alléger les terrassements sont à explorer.

LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le terrassement et la voirie constituent 75 % des émissions totales de l'opération VRD, dont 24 % pour l'opération de changement d'utilisation des sols (CUS).

Pour réduire l'empreinte carbone, les aménageurs peuvent actionner différents leviers :

- **réduire la surface d'artificialisation des sols**, notamment en optant pour la construction de maisons à deux niveaux
- **agir sur le type et la quantité de matériaux utilisés** : utiliser moins de bitume et d'enrobé, créer des places de parking en pourtour du quartier et choisir, dans le quartier, un revêtement à impact plus faible, comme des enrobés à liant végétal
- **favoriser les transports doux**
 - > Créer les conditions
 - > Favoriser ce mode
 - > Encourager l'usage

ACCOMPAGNER POUR FAIRE ACCEPTER

Limitation de la circulation automobile dans le quartier, habitat plus concentré ou espaces non aménagés : pour être acceptés des futurs habitants, **ces choix de l'aménageur doivent parfois être expliqués. Acanthe accompagne les élus pour sensibiliser, informer et faire adhérer** à ces évolutions nécessaires et assumées.

CONSTRUIRE BAS CARBONE POUR UN AVENIR DURABLE

Premier promoteur français en maison individuelle adhérent de l'association BBCA (Bâtiments Bas Carbone), Acanthe propose des maisons plus respectueuses de l'environnement et s'engage à tendre vers la neutralité carbone dans leur construction.

6 CLÉS POUR UN AVENIR DURABLE :

1

Un partenariat avec le Groupe bWOOD pour offrir **une solution pour des maisons individuelles et groupées** qui anticipent les nouveaux standards de la construction.

2

Un savoir-faire intégré pour gérer directement les étapes de conception, de montage, de pose des menuiseries et de ravalement et **un outil de production moderne et local** pour les murs et charpente.

3

Le choix de l'**ossature bois** pour sa **valeur ajoutée en termes d'isolation** et améliorer le bilan carbone de la construction.

4

L'utilisation de matériaux d'isolation ultra performants et la mise en œuvre de techniques d'assemblage en usine validées en bureau d'études, qui garantissent **un niveau d'efficacité énergétique très élevé**.

5

Un approvisionnement quasi exclusif en France, une **priorité donnée aux matériaux biosourcés** et un choix assumé du **circuit court** pour limiter la pollution liée aux transports.

6

Une conception des maisons qui **facilite l'installation d'un système alternatif de chauffage** et permet l'installation future d'une unité de production d'énergie solaire autonome.

Comparaison des émissions en tonnes CO²

64
TCO²

32
TCO²

MAISON TRADITIONNELLE

MAISON MOB PERFORMANCE

Lors de la construction d'une maison traditionnelle, **32 % des émissions proviennent du gros œuvre**, et **24 % du chauffage ventilation climatisation (CVC)**. Les maisons avec des Murs Ossature Bois (MOB) « standard » permettent un gain carbone d'environ 10 %.

Pour obtenir un véritable gain, de l'ordre de 50 %, il est indispensable de concevoir des maisons à ossature bois qui intègrent la réutilisation des matériaux bois en fin de vie, lors de la déconstruction.



AGIR SUR LE TYPE DE CONSTRUCTION,
C'EST AGIR SUR 91% DES ÉMISSIONS DE CO₂
D'UN AMÉNAGEMENT IMMOBILIER.

CONTRIBUER POUR RÉDUIRE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La solution constructive écoresponsable d'Acanthe permet de diviser les rejets de CO₂ de 50 % par rapport à une construction traditionnelle. Mais il est actuellement techniquement impossible de réduire à zéro ces rejets, même en agissant également sur les aménagements immobiliers.

Acanthe a choisi de contribuer à la neutralité carbone mondiale et est devenue partenaire d'EcoTree. Ainsi, acanthe impose ou encourage ses clients à l'acquisition d'arbres en fonction de l'opération et du projet de construction. Le propriétaire de la maison devient propriétaire d'arbres et participe, lui aussi, à la préservation des forêts gérées durablement par EcoTree. Le propriétaire de la maison devient propriétaire d'arbres et participe, lui aussi, à la préservation des forêts gérées durablement par EcoTree.

Acanthe s'engage, engage ses clients et associe les territoires

1 arbre capte en moyenne
25kg de CO₂ par an

Acanthe achète 10 arbres
par terrain viabilisé.
À la fin de l'opération,
les arbres achetés par Acanthe
sont **cédés à la commune**



Le client futur habitant
s'engage à acheter jusqu'à 100 arbres*

98 arbres pour une
maison traditionnelle

48 arbres pour
une maison MOB



*pour un tarif TTC de 18€ par arbre



Leader Européen des Solutions Fondées sur la Nature, EcoTree permet aux entreprises de s'engager en faveur de l'environnement en soutenant des projets de protection, de gestion durable et de restauration des écosystèmes en France et en Europe.

EcoTree France et ses partenaires contribuent aussi à la création d'un puits de carbone, car chaque arbre planté capte en moyenne 25 kg de CO₂ par an. Cette démarche contribue à la neutralité carbone mondiale.



ACANTHE, S'ENGAGE

Premier promoteur français en maison individuelle adhérent de l'association BBCA (Bâtiments Bas Carbone), Acanthe propose des maisons plus respectueuses de l'environnement et s'engage à tendre vers la neutralité carbone dans leur construction.

- 1 Intégrer un bilan carbone à tous ses nouveaux projets**, pour aller plus loin dans sa recherche de nouvelles sources de réduction d'émissions de CO₂ et permettre aux clients de mesurer l'impact carbone de leur projet immobilier
- 2 Inclure le principe de contribution climatique dans tous ses nouveaux projets**, pour les émissions de CO₂ qui ne peuvent techniquement pas être réduites et réduire encore l'impact environnemental de ses activités
- 3 Inciter ses clients à opter pour une construction biosourcée type ossature bois**, qui génère beaucoup moins de rejets de gaz à effet de serre qu'une maison traditionnelle, dans sa construction comme dans son utilisation quotidienne
- 4 Encourager des quotas de construction de maisons biosourcés**, pour gagner progressivement en performance et réduire durablement son empreinte carbone



Depuis 1999, Acanthe c'est :

- Plus de **7 500 lots** aménagés sur plus de **270 projets**
- La réalisation de ZAC (Zones d'Aménagement Concerté)
- La réalisation de quartiers écoresponsables

acanthé
déjà demain

93, avenue Henri Fréville 35000 Rennes
contact@acanthé-web.fr - 02 23 45 00 51

www.acanthé-terrain.fr